DECRET N° 2017 / 326 DU 29 JUIN 2017 portant nomination d'un Ambassadeur.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

VU la Constitution ;

VU le décret n° 87/1198 du 07 septembre 1987 portant organisation des Services Extérieurs Permanents du Ministère des Affaires Etrangères ;

VU le décret n° 2013/112 du 22 avril 2013 portant organisation du Ministère des Relations Extérieures,

DECRETE:

ARTICLE 1^{er.-} Monsieur SALAHEDDINE Abbas Ibrahima, Ministre Plénipotentiaire, est, à compter de la date de signature du présent décret, nommé Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire de la République du Cameroun en République du Niger, avec résidence à Abuja au Nigeria.

<u>ARTICLE 2</u>.- L'intéressé aura droit aux avantages de toute nature prévus par la réglementation en vigueur.

ARTICLE 3.- Le présent décret sera enregistré, publié suivant la procédure d'urgence, puis inséré au Journal Officiel en français et en anglais. /-

YAOUNDE, le 2 9 JUN 2017

E PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,



PAUL BIYA

PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE DU CAMEROUN

A

SON EXCELLENCE MONSIEUR PATRICE TALON PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE DU BENIN

EXCELLENCE,

DESIREUX D'ENTRETENIR ET DE RESSERRER LES CORDIALES RELATIONS QUI EXISTENT SI HEUREUSEMENT ENTRE NOS DEUX PAYS.

J'AI DECIDE D'ACCREDITER AUPRES DE **VOTRE EXCELLENCE**, EN QUALITE D'AMBASSADEUR EXTRAORDINAIRE ET PLENIPOTENTIAIRE DE LA REPUBLIQUE DU CAMEROUN, MONSIEUR **SALAHEDDINE ABBAS IBRAHIMA**

LE DEVOUEMENT DE MONSIEUR SALAHEDDINE ABBAS IBRAHIMA ET LES EMINENTES QU'ALITES QU'IL A DEPLOYEES DANS L'EXERCICE DES HAUTES FONCTIONS QU'IL A OCCUPEES, ME SONT GARANTS DU SOIN QU'IL METTRA A S'ACQUITTER AVEC BONHEUR DE LA HAUTE MISSION QUI LUI EST CONFIEE, DE FAÇON A OBTENIR VOTRE CONFIANCE ET MERITER AINSI MON APPROBATION.

C'EST DANS CETTE CONVICTION QUE JE VOUS PRIE, EXCELLENCE, DE L'ACCUEILLIR AVEC VOTRE BIENVEILLANCE ACCOUTUMEE ET D'AJOUTER FOI ET CREANCE ENTIERE A TOUT CE QU'IL VOUS DIRA DE MA PART, SURTOUT LORSQU'IL EXPRIMERA A VOTRE EXCELLENCE LES ASSURANCES DE MA TRES HAUTE ESTIME ET DE MA CONSTANTE AMITIE./.

FAIT A YAOUNDE, LE 28 JUIN 2017

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE

PAUL BIYA